



Les entreprises alimentaires  
de proximité  
Membre de l'U2P

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

JM/IB/AB/040

Paris, le 17 juillet 2019

Monsieur le Premier Ministre,

La réforme de l'apprentissage que vous avez engagée en 2018 visait à en développer l'usage en améliorant son attractivité aussi bien auprès des jeunes que des entreprises. Nous nous en sommes largement félicités et avons soutenu votre action.

Comme vous le savez, nos métiers sont très attachés à cette voie de formation qui permet une très bonne insertion dans l'emploi. Ainsi, 75 000 des 412 000 apprentis dénombrés en France se forment dans les entreprises alimentaires de proximité, soit près de 20 %, 80% d'entre eux préparant un CAP.

Si les dispositions en faveur de l'apprentissage commencent à porter leurs fruits à en lire les derniers chiffres publiés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, les effets sont visibles essentiellement au niveau de l'enseignement supérieur et je souhaite tout particulièrement attirer votre attention sur les conséquences néfastes qu'auront les dispositions relatives à l'exonération de charges patronales sur les rémunérations versées aux apprentis à compter du 1er janvier 2019 introduites par la LFSS 2019 et la mise en place de la nouvelle aide unique à l'apprentissage versée aux entreprises.

En effet, si la nouvelle aide a l'avantage de simplifier les démarches des entreprises et en particulier celles des TPE, il n'en demeure pas moins que l'impact de ces nouvelles dispositions n'est pas de même nature selon la taille de l'entreprise, le niveau de diplôme préparé et l'âge de l'apprenti.

Afin d'étayer notre propos, nous avons réalisé des simulations en utilisant l'outil mis à la disposition des employeurs par la DGEFP pour calculer la rémunération de l'apprenti.

L'analyse de ces simulations qui intègrent l'exonération de charges patronales et le montant de l'aide octroyée à l'entreprise fait apparaître que les employeurs inscrits au répertoire des métiers ou employant moins de 11 salariés employant un apprenti de moins de 18 ans préparant un diplôme de niveau III ou IV (CAP/CTM / Mention complémentaire /Bac Pro /

BTM /BP) sont particulièrement défavorisés par les nouvelles dispositions. Le surcoût pour un contrat de deux ans pour l'employeur peut atteindre 145% par rapport au coût constaté pour un même contrat conclu avant le 31 décembre 2018.

Ces employeurs subissent à la fois :

- l'augmentation du taux de rémunération ;
- la hausse des cotisations patronales ;
- le passage d'un dispositif d'exonération de cotisations patronales totale à un dispositif d'exonération partielle ;
- la baisse de l'aide financière (suppression de l'aide TPE jeunes apprentis et suppression du crédit d'impôt).

L'impact est également très négatif dans le cadre de l'embauche par une TPE d'un jeune apprenti préparant un diplôme ou titre de niveau III (BM / BTS...), quel que soit son âge ce qui va freiner la poursuite de parcours professionnel de formation.

Cette situation est particulièrement préoccupante et je souhaitais avec l'ensemble des Présidents des organisations membres de la CGAD vous en alerter au plus vite ce d'autant que cette situation va à l'encontre des objectifs fixés par la loi du 5 septembre 2018.

Alors que nous formons près de 20% des apprentis aujourd'hui parmi lesquels près de 80% en CAP, elle risque en effet de générer un frein à l'apprentissage dans nos secteurs d'activité et par voie de conséquence d'amplifier notre pénurie de main d'œuvre alors que de nombreux jeunes cherchent à s'insérer dans l'emploi et que le regard de la société sur cette voie professionnelle est en train d'évoluer et de démontrer qu'elle constitue une voie d'excellence.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, Monsieur le Premier Ministre, de bien vouloir réexaminer le plus rapidement possible cette situation.

Il semble essentiel en particulier de réintroduire l'aide pour les TPE embauchant des jeunes apprentis pour préparer un premier niveau de qualification d'une part et d'autre part de rétablir l'exonération totale des cotisations patronales pour les artisans et employeurs de moins de 10 salariés dans le cadre de la prochaine loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2020 actuellement en cours de préparation.

Je ne doute pas de l'intérêt que vous porterez à notre demande et je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien Resp v r

Le Président



Joël MAUVIGNEY

Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie Française  
Dominique ANRACT



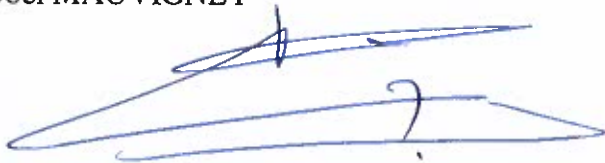
Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs  
Jean-François GUIHARD



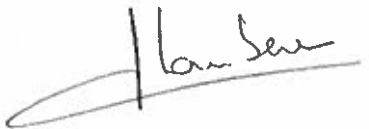
Syndicat National des Brasseurs Indépendants  
Jean-François DROUIN



Confédération Nationale des Charcutiers - Traiteurs et Traiteurs  
Joël MAUVIGNEY



Confédération des Chocolatiers et Confiseurs de France  
Frédéric CHAMBEAU



Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers, Chocolatiers, Confiseurs, Glaciers, Traiteurs  
de France  
Pierre MIRGALET



Confédération Nationale des Glaciers de France  
Bruno AIM



Confédération Nationale de la Triperie Française  
Dominique GROUSSARD



Fédération de la Boucherie Hippophagique de France  
Éric VIGOUREUX



Fédération des Fromagers de France  
Claude MARET



Epiciers de France  
Alexis ROUX DE BEZIEUX



Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie & Restauration  
Didier CHENET



Saveurs Commerce  
Christel TEYSSÉDRE



Union Nationale de la Poissonnerie Française  
Silvère MOREAU



Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin  
Luc-Gaston GARCIA



Diplôme préparé : CAP /Mention complémentaire (CTM)

Région : IDF Entreprise 3 salariés

	Contrat conclu avant le 31.12.2018		Contrat conclu à compter du 1.01.2019		Différentiel nouvelles dispositions/ aux anciennes	Evolution en %	
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2			
Apprenti agé de moins de 18 ans	<b>Cout pour l'employeur</b>						
		6 460	9 560	16 020	6 977	10 077	17 054
	dont cotisations patronales	1 896	2 806	4 702	2 048	2 958	5 006
	Exonération cotisation sociale	1 825	2 702	4 527	1 971	2 848	4 819
	Aides financières	8 000	1 000	9 000	4 125	2 000	6 125
	dont aides financières nationales						
	Aide TPE jeunes apprentis	4 400					
	Credit d'impôt	1 600					
	dont aides financières régionales						
	Prime à l'apprentissage	1 000	1 000				
Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire	1 000						
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>	<b>3 365</b>	<b>5 858</b>	<b>2 493</b>	<b>881</b>	<b>5 229</b>	<b>6 110</b>	
Apprenti agé de 18 à 20 ans	<b>Cout pour l'employeur</b>						
		10 593	12 661	23 254	11 110	13 178	24 288
	dont cotisations patronales	3 109	3 716	6 825	3 261	3 868	7 129
	Exonération cotisation sociale	2 994	3 578	6 572	3 140	3 724	6 864
	Aides financières	3 600	1 000	4 600	4 125	2 000	6 125
	dont aides financières nationales						
	Aide TPE jeunes apprentis						
	Credit d'impôt	1 600					
	dont aides financières régionales						
	Prime à l'apprentissage	1 000	1 000				
Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire	1 000						
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>	<b>3 999</b>	<b>8 083</b>	<b>12 082</b>	<b>3 845</b>	<b>7 454</b>	<b>11 299</b>	
Apprenti agé de 21 à 25 ans	<b>Cout pour l'employeur</b>						
		13 695	15 761	29 456	13 695	15 761	29 456
	dont cotisations patronales	4 020	4 626	8 646	4 020	4 626	8 646
	Exonération cotisation sociale	3 870	4 454	8 324	3 870	4 454	8 324
	Aides financières	3 600	1 000	4 600	4 125	2 000	6 125
	dont aides financières nationales						
	Aide TPE jeunes apprentis						
	Credit d'impôt	1 600					
	dont aides financières régionales						
	Prime à l'apprentissage	1 000	1 000				
Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire	1 000						
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>	<b>6 225</b>	<b>10 307</b>	<b>16 532</b>	<b>5 700</b>	<b>9 307</b>	<b>15 007</b>	
Apprenti agé de 26 ans et plus	<b>Cout pour l'employeur</b>						
				25 839	25 839	51 678	
	dont cotisations patronales			7 584	7 584	15 168	
	Exonération cotisation sociale			7 302	7 302	14 604	
	Aides financières			4 125	2 000	6 125	
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>			14 412	16 537	30 949		

Diplôme préparé : BAC PRO/ BP/ BTM  
Région : IDF  
Entreprise 3 salariés

	Contrat conclu avant le 31-12-2018			Contrat conclu à compter du 1.01.2019			Evolution en %	
	Année 1	Année 2	Année 3	Cout total	Année 1	Année 2		Année 3
<b>Cout pour l'employeur</b>	6 460	9 560	13 695	29 715	6 977	10 077	14 211	31 265
dont cotisations patronales	1 896	2 806	4 020	8 722	2 048	2 958	4 171	9 177
Exonération cotisation sociale	1 825	2 702	3 870	8 397	1 971	2 848	4 016	8 835
Aides financières	8 000	1 000	1 000	10 000	4 125	2 000	1 200	7 325
dont aides financières nationales								
Aide TPE jeunes apprentis	4 000							
Crédit d'impôt	1 600							
dont aides financières régionales								
Prime à l'apprentissage	1 000	1 000	1 000					
Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire	1 000							
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>	3 365	5 858	8 825	11 318	881	5 229	8 995	15 105

	Différentiel nouvelles dispositions/ aux anciennes	Evolution en %
	↗	1 550
	↗	455
	↗	438
	↘	- 2 675

↗	3 787	33%
---	-------	-----

<b>Cout pour l'employeur</b>	10 593	12 661	16 795	40 049	11 110	13 178	17 312	41 600
dont cotisations patronales	3 109	3 716	4 930	11 755	3 261	3 868	5 081	12 210
Exonération cotisation sociale	2 994	3 578	4 746	11 318	3 140	3 724	4 892	11 756
Aides financières	3 600	1 000	1 000	5 600	4 125	2 000	1 200	7 325
dont aides financières nationales								
Aide TPE jeunes apprentis								
Crédit d'impôt	1 600							
dont aides financières régionales								
Prime à l'apprentissage	1 000	1 000	1 000					
Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire	1 000							
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>	3 999	8 083	11 049	23 131	3 845	7 454	11 220	22 519

↗	1 551
↗	455
↗	438
↗	1 725

↘	-	612	-3%
---	---	-----	-----

<b>Cout pour l'employeur</b>	13 695	15 761	20 155	49 611	13 695	15 761	20 155	49 611
dont cotisations patronales	4 020	4 626	5 916	14 562	4 020	4 626	5 916	14 562
Exonération cotisation sociale	3 870	4 454	5 695	14 019	3 870	4 454	5 695	14 019
Aides financières	3 600	1 000	1 000	5 600	4 125	2 000	1 200	7 325
dont aides financières nationales								
Aide TPE jeunes apprentis								
Crédit d'impôt	1 600							
dont aides financières régionales								
Prime à l'apprentissage	1 000	1 000	1 000					
Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire	1 000							
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>	6 225	10 307	13 460	29 992	5 700	9 307	13 260	28 267

↗	-
↗	-
↗	-
↗	1 725

↘	-	1 725	-6%
---	---	-------	-----

<b>Cout pour l'employeur</b>					25 839	25 839	25 839	77 517
dont cotisations patronales					7 584	7 584	7 584	22 752
Exonération cotisation sociale					7 302	7 302	7 302	21 906
Aides financières					4 125	2 000	1 200	7 325
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>					14 412	16 537	17 337	48 286

↘	-	1 725	-6%
---	---	-------	-----

Diplôme préparé : BM/BTS  
Région : IDF Entreprise 3 salariés

	Contrat conclu avant le 31.12.2018		Contrat conclu à compter du 1.01.2019		Différentiel nouvelles dispositions/ aux anciennes	Evolution en %	
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2			
Apprenti agé de moins de 18 ans	<b>Cout pour l'employeur</b>		<b>6 460</b>	<b>9 560</b>	<b>16 020</b>	<b>10 077</b>	
	dont cotisations patronales		1 896	2 806	4 702	2 958	1 034
	Exonération cotisation sociale		1 825	2 702	4 527	2 848	304
	Aides financières		8 000	1 000	9 000	-	292
	dont aides financières nationales						9 000
	Aide TPE jeunes apprentis		4 400				
	Credat d'impôt		1 600				
	dont aides financières régionales						
	Prime à l'apprentissage		1 000	1 000			
	Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire		1 000				
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>		<b>3 365</b>	<b>5 858</b>	<b>2 493</b>	<b>7 229</b>		<b>9 742</b>
Apprenti agé de 18 à 20 ans	<b>Cout pour l'employeur</b>		<b>10 593</b>	<b>12 661</b>	<b>23 254</b>	<b>13 178</b>	
	dont cotisations patronales		3 109	3 716	6 825	3 868	1 034
	Exonération cotisation sociale		2 994	3 578	6 572	3 724	304
	Aides financières		3 600	1 000	4 600	-	292
	dont aides financières nationales						4 600
	Aide TPE jeunes apprentis						
	Credat d'impôt		1 600				
	dont aides financières régionales						
	Prime à l'apprentissage		1 000	1 000			
	Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire		1 000				
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>		<b>3 999</b>	<b>8 083</b>	<b>12 082</b>	<b>9 454</b>		<b>5 342</b>
Apprenti agé de 21 à 25 ans	<b>Cout pour l'employeur</b>		<b>13 695</b>	<b>15 761</b>	<b>29 456</b>	<b>15 761</b>	
	dont cotisations patronales		4 020	4 626	8 646	4 626	-
	Exonération cotisation sociale		3 870	4 454	8 324	4 454	-
	Aides financières		3 600	1 000	4 600	-	-
	dont aides financières nationales						4 600
	Aide TPE jeunes apprentis						
	Credat d'impôt		1 600				
	dont aides financières régionales						
	Prime à l'apprentissage		1 000	1 000			
	Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire		1 000				
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>		<b>6 225</b>	<b>10 307</b>	<b>16 532</b>	<b>11 307</b>		<b>4 600</b>
Apprenti agé de 26 ans et plus	<b>Cout pour l'employeur</b>						
	dont cotisations patronales						
	Exonération cotisation sociale						
	Aides financières						
	<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>						
<b>Cout total net pour l'employeur pour la durée du contrat</b>							<b>28%</b>